

« Quel avenir pour l'alternance »

Séminaire organisé par O12 au CAF (Tihange) le 18 mars 2015

1. Accueil, présentation des travaux et perspectives gouvernementales

Serge Collard, président d'Orientation à 12, accueille les participants et leur fait part des perspectives ouvertes par la Déclaration de Politique communautaire. (Voir annexe).

2. Communication de Madame Sandra Conti : « Situation de l'alternance en Italie ainsi que de la lutte contre le décrochage scolaire »

Voir annexe.

Parmi les questions et réactions enregistrées à l'issue de la communication, nous avons relevé celles-ci :

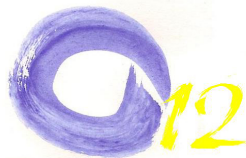
- L'agent PMS ne fait pas le lien avec l'entreprise, c'est le choix de la coordination.
- A quel système correspond le système belge ? Pour Madame Conti, il s'agirait plutôt du système étatique (CFA) mais les IFAPME se rapprocheraient un peu du système allemand. Notre statut est donc hybride ou mixte.
- Il convient de faire attention à pondérer les types d'enseignement : plein exercice, C EFA, IFAPME.
- On essaie seulement maintenant d'impliquer les grandes entreprises dans l'alternance
- Souvent, les grandes écoles du qualifiant ont été créées par les entreprises puis sont tombées dans l'escarcelle de l'enseignement (FN, Cockerill, ...).
- La question de savoir pour quelles raisons certaines niches ne sont pas remplies alors qu'il y a des offres d'emploi n'a pas pu trouver de réponse.
- Les entreprises sont très présentes chez nous (CA, certifications partielles, élaboration des programmes, ...).
- La situation est complexe en Italie parce qu'il y a des initiatives régionales et provinciales en plus de celles de l'Etat. Il serait nécessaire de mener une politique plus cohérente.

3. Communication de Monsieur François Vrancken : « L'alternance en France, enjeu majeur du Gouvernement français. Lutte contre le décrochage »

Voir annexe.

Parmi les questions et réactions enregistrées à l'issue de la communication, nous avons relevé celle-ci :

- Le système de « réaccrochage » est-il rigide ? Oui et non. Le système est très centralisé, jacobin, mais il y a des essais de mise en place de structures plus réactives, plus souples, dont, par exemple, le pôle innovant lycéen (PIL), espace de resocialisation en vue de l'émergence d'un projet. C'est différent du SAS car se situant hors du cadre de l'obligation scolaire. Cela se rapprocherait des MFI des CEFA.
-



4. Quel avenir pour l'alternance :débat animé par Fabrice Reato

Voir annexe.

Parmi les questions et réactions enregistrées à l'issue de la communication, nous avons relevé celles-ci :

Première question : « Faut-il plusieurs Offres de formation en alternance (IFAPME, CEFA, EFPME,...) en Belgique francophone ? (Avantages et inconvénients de cette diversité ?) »

- Quel sera le rôle des CPMS ? Seront-ils réduits à l'orientation ? On est en attente d'une clarification de la part des politiques.
- Nous pourrions nous trouver avec plusieurs formateurs mais avec une offre de formations standardisée. Ici aussi, l'alternance va devoir se développer dans l'enseignement supérieur et les parcours pourront se complexifier avec valorisation des acquis.
- L'important est de créer des passerelles entre les offres. Il existe des tableaux de correspondance CEFA-IFPME.
- La réforme porte sur l'outil juridique « contrat » qui va devenir commun mais les opérateurs restent autonomes quant à la mise en œuvre des profils SFMQ¹.
Difficulté : Les profils ne sont pas organisés pour l'alternance mais pour l'enseignement de plein exercice, une « traduction » est donc nécessaire.
- Il existe aussi une formation « Chef d'entreprise » en IFAPME.
- L'uniformisation entraînera-t-elle une fusion qui nous fera perdre les spécificités de chaque opérateur ? Réponse : Peut-être... qui sait ?
- Un autre outil est la valorisation des unités des acquis de l'apprentissage.

Deuxième question : « Faut-il contraindre les entreprises à s'engager dans la formation en alternance ? (Si oui, comment ?) » Il y a des

réticences. La culture des entreprises, chez nous, ne les porte pas à cela. On pourrait envisager de les forcer. Mais il y a moyen de construire quelque chose. On voit se développer une offre d'alternance, les entreprises prennent la main (voir le contrat d'immersion professionnelle). Elles vont, dès lors, chercher un opérateur de formation.

- Les conseillers d'orientation, en Suisse, sont, en outre, chargés de placer les apprentis en entreprise.
- Demander à une entreprise de former alors qu'il n'y a pas de demande des apprenants ?

C'est sur cette dernière question, interpellante, que se clôture la matinée.

Fait à Assesse, le 22 mars 2015

Roger Burlet
Secrétaire a.i.

¹ Service francophone des métiers et qualifications.
